

Rachida (Dati) et Carlos (Ghosn) : c'est prescrit ! prétendent les avocats de Rachida

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris est saisie de deux requêtes de Rachida Dati, .

L'une pour constater la prescription des faits reprochés, la seconde pour accorder à Rachida Dati le statut plus favorable de témoin assisté. Les avocats de la ministre, Mes Olivier Baratelli et Olivier Pardi, ont précisé que seule la prescription des faits serait examinée. *«Tout est prescrit, archi prescrit, depuis des années»*, estiment-ils.

Les deux conseils font valoir *«la découverte d'éléments nouveaux, fondamentaux attestant que plus d'une quarantaine de dirigeants de Renault, de Nissan et de l'alliance Renault-Nissan (incarnée par la filiale néerlandaise RNBV, NDLR), étaient informés de la mission d'avocat de Rachida Dati, de sa réalité, de ses prestations et du montant des honoraires»*. Le délai de prescription - trois ans à l'époque - débiterait donc au moment de la signature de la convention entre RNBV et Rachida Dati en 2009 et non en 2019 avec la plainte d'une actionnaire .

sources : Le Figaro, JP D.

photo : avec Mme Aliyev , D.R.